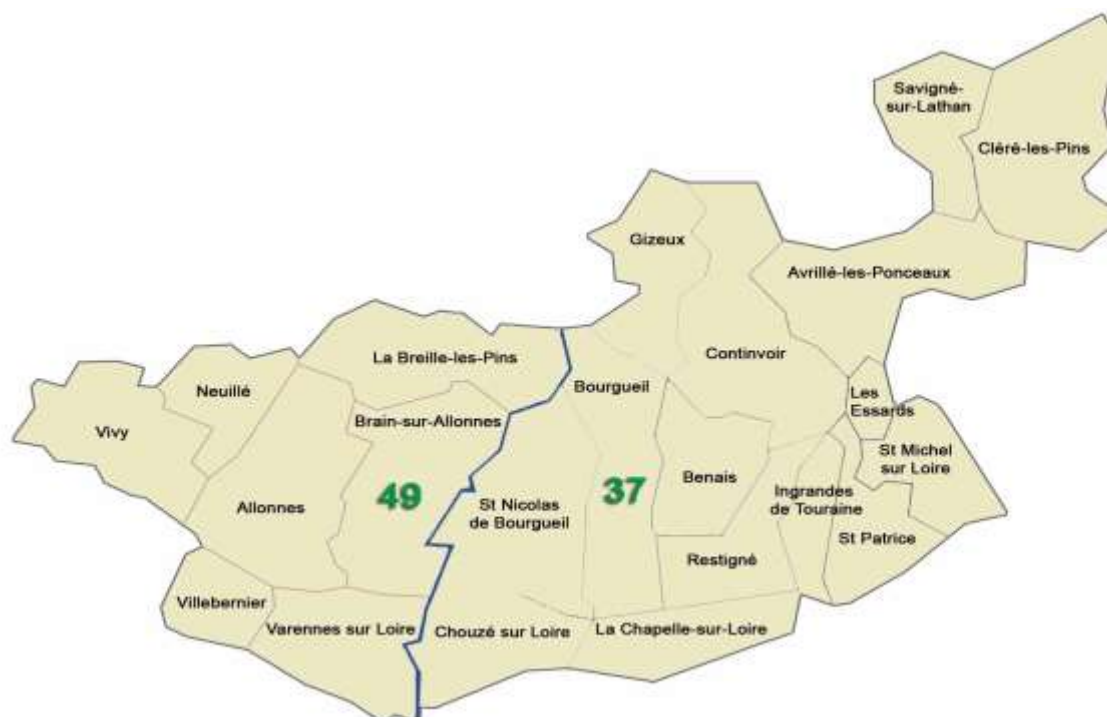




2011

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du
service public
d'élimination des déchets



SMIPE Val Touraine Anjou

1, Impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie - BP 35- 37140 BOURGUEIL

Tél. 02 47 97 89 75 - Fax. 02 47 97 91 02

Courriel : smipe-vta@wanadoo.fr

Présentation du Syndicat

Notre Syndicat entre dans sa 37^{ème} année de fonctionnement. Créé en 1974, il disposait à ses débuts d'un effectif de 6 agents.

Cette première action collective permettait d'assurer la collecte des ordures ménagères et surtout de faire disparaître toutes les décharges communales mal contrôlées et préjudiciables à notre environnement.

Depuis différentes filières de traitement ont été mises en place et le territoire du Syndicat a été quadrillé par un réseau actuel de déchetteries.

Ainsi, aujourd'hui, ce sont non seulement les ordures ménagères, mais également la totalité des déchets générés par la population et souvent par l'économie locale qui sont traités et valorisés par notre Syndicat.

Avec une exploitation en régie, un tonnage d'environ 15 500 tonnes de déchets en 2011, c'est un effectif de 20 agents techniques qui est nécessaire pour assurer les collectes ordures ménagères et des recyclables, le fonctionnement de l'unité d'exploitation de Benais ainsi que l'exploitation des cinq déchetteries.

1) SA COMPOSITION

Le SMIPE Val Touraine Anjou compte 28 729 habitants, rassemblés au sein de 22 communes réparties dans trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adhérents, que sont :

Communauté de communes Touraine Nord Ouest

1. AVRILLE LES PONCEAUX
2. CLERE LES PINS
3. LES ESSARDS
4. ST MICHEL SUR LOIRE
5. ST PATRICE
6. SAVIGNE SUR LATHAN

Communauté de communes du Pays de Bourgueil

7. BENAIS
8. BOURGUEIL
9. LA CHAPELLE SUR LOIRE
10. CHOUZE SUR LOIRE
11. CONTINVOIR
12. GIZEUX
13. INGRANDES DE TOURAINE
14. RESTIGNE
15. ST NICOLAS DE BOURGUEIL

Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement (Canton d'Allonnes)

16. ALLONNES
17. BRAIN SUR ALLONNES
18. LA BREILLE LES PINS
19. NEUILLE
20. VARENNES SUR LOIRE
21. VILLEBERNIER
22. VIVY



Présentation du Syndicat

2) SA REPRESENTATION

Chaque Communauté est représentée au Comité Syndical. 44 délégués constituent l'assemblée délibérante du Syndicat.

Conformément aux statuts, le bureau du Syndicat est composé d'un Président, de 4 vice-présidents, de 5 membres et d'un secrétaire désigné lors de chaque séance :

| | |
|------------------------------|---|
| <u>PRESIDENT</u> : | Yves BOUCHER (Brain sur Allonnes) depuis avril 2011 |
| <u>1er VICE PRESIDENT</u> : | Louis CALONNE (Savigné sur Lathan) |
| <u>2ème VICE PRESIDENT</u> : | Patrice HENRY (Restigné) |
| <u>3ème VICE PRESIDENT</u> : | Sylvette PITAULT (Bourgueil) |
| <u>4ème VICE PRESIDENT</u> : | Gérard BORNES (Vareennes sur Loire) |
| <u>MEMBRE DU BUREAU</u> : | Christian BARILLE (Vivy) |
| <u>MEMBRE DU BUREAU</u> : | Gérard CAMUS (Continvoir) |
| <u>MEMBRE DU BUREAU</u> : | Louis KENEN (Allonnes) |
| <u>MEMBRE DU BUREAU</u> : | Olivier RANJARD (St Michel sur Loire) |
| <u>MEMBRE DU BUREAU</u> : | Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire) |
| <u>MEMBRE DU BUREAU</u> : | Pierre MARGOTTEAU (Chouzé sur Loire) |

Pour information, Mr Yves BOUCHER a été élu Président du Syndicat, suite à la démission présentée par Mr Louis CALONNE. Ce dernier ayant été élu 1^{er} vice-Président. Aucun autre changement n'est à noter concernant la liste présentée ci-dessus.

3) SES DOMAINES DE COMPETENCES

- ◆ Collecte des Ordures Ménagères en porte à porte, nécessitant 4 véhicules de collecte.
- ◆ Collecte des colonnes de tri sélectif (Emballages, verre ménager et journaux, magazines) réparties sur les Points d'Apport Volontaire (P.A.V)
- ◆ Gestion de cinq déchetteries sur le territoire : Allonnes, Benais, Bourgueil, St Patrice et Savigné sur Lathan.
- ◆ Broyage et Criblage des déchets verts - Site de Benais.
- ◆ Transferts des ordures ménagères à l'U.V.E. de Lasse (Maine Et Loire).
- ◆ Transferts des recyclables vers les centres de tri.
- ◆ Entretien des pare-feux sur quatre communes : Benais, Bourgueil, Ingrandes de Touraine et Restigné.

Présentation générale des services

4) LES MOYENS HUMAINS

ADMINISTRATIF

- . 1 agent à temps complet
- . 1 agent à temps non complet (80%)
- . 1 agent à temps non complet (90 %)

COMMUNICATION

- . 1 agent à temps complet

COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES

- . 10 agent à temps complets
- . 1 agent à temps non complet (60 %)

COLLECTES DES RECYCLABLES

- . 2 agents à temps complet

CENTRE DE TRANSFERT ET EXPLOITATION DES PLATEFORMES (site de Benais)

- . 1 agents à temps complet
- . 1 agents à temps non complet (40 %)

EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES PRINCIPALES

Déchetterie de Benais -Déchetterie de Bourgueil -Déchetterie d'Allonnes

- . 1 agent à temps complet
- . 1 agent à temps non complet (90 %)

EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES SATELLITES

Depuis le 15 avril 2011, le SMIPE exploite directement ses déchetteries.

- . 1 agent à temps non complet (70 %) est en charge du gardiennage des déchetteries satellite

GESTION DES TRANSFERTS

. 1 agent à temps complet sont chargés de l'acheminement des refus d'ordures ménagères vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse ainsi que des rotations de caissons de déchetteries.

ENTRETIEN DES PARE-FEUX (Forêts)

- 1 agent à temps non complet (30 %)

Précisons qu'en plus de leurs missions de collecte, les agents sont amenés ponctuellement, en fonction des besoins du service, à effectuer d'autres tâches comme le gardiennage des déchetteries le samedi.

5) LES EQUIPEMENTS

Au 31 décembre 2011, le SMIPE disposait d'un parc de véhicules et des matériels suivants :

- * 6 Bennes à Ordures Ménagères
- * 2 Porteurs pour les transferts de déchetteries et les refus d'Ordures **M**énagères (**OM**)
- * 1 Porteur pour la collecte des colonnes de tri sélectif
- * 1 Remorque pour les transferts de refus d'OM
- * 2 Fourgons pour la collecte des JRM/cartons en porte à porte, puis à partir du 1er avril 2011 pour la collecte des D3E et le gardiennage des déchetteries.
- * 1 Véhicule utilitaire destiné aux déchetteries
- * 2 Véhicules légers
- * 1 Tracteur équipé d'un giro-broyeur et d'un crouer-crop pour les travaux forestiers

Matériels divers sur le site de Benais

- * 1 Pelle sur roues
- * 1 Chargeur
- * 88 caissons de 30 m²

Evènements marquants en 2011

L'étude d'optimisation confiée en 2010 au bureau d'Etudes Environnement & Solutions, a permis au Syndicat d'identifier un certain nombre de leviers à retenir dans le cadre de l'optimisation de ses services.

Par délibération en date du 17 décembre 2010, l'orientation est donnée quant aux actions prioritaires qui seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2011 :

1) Acheminement de l'intégralité des ordures ménagères vers l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse, consécutivement à l'abandon de la filière broyage compostage, compte tenu du process existant (une unité vieillissante et une gestion des lixiviats nécessitant des investissements trop lourds à supporter financièrement)

Une démarche nécessitant la réorganisation complète du service des transferts.

2) Harmonisation des fréquences de collectes ordures ménagères sur tout le territoire

Dès le 15 avril 2011, une refonte complète des circuits de collectes est réalisée afin que les 22 Communes soient collectées en C1 (1 fois/semaine), à l'exception de la Commune de Bourgueil collectée en C2 (2 fois/semaine).

Le service collecte est entièrement remanié et le principe du fini-parti est abandonné.

3) Abandon de la collecte en Porte A Porte pour les Journaux-Magazines et le Verre ménager au profit d'une collecte unique en Point d'Apport Volontaire.

Cette mise en œuvre se traduira par la création, à part entière, d'un service collecte des Recyclables. 88 PAV furent aménagés et dotés de colonnes aériennes permettant de recevoir les Emballages, les Journaux Magazines et le Verre ménager. L'acquisition d'un véhicule doté d'une pince kinshoffer et l'affectation permanente de deux agents seront nécessaire au bon fonctionnement de ce service.

4) Modification de l'organisation des déchetteries avec augmentation des amplitudes horaires et ouverture le samedi toute la journée (incluant également la reprise de l'exploitation en régie des 2 deux déchetteries satellites).

5) Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale à l'encontre des professionnels et des structures non soumises à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



Tonnages collectés

SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTÉS

| | | | |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Tonnages collectés 2011 | Ratio/kg/hab en 2011 | Tonnages collectés 2010 | Evolution 2010 - 2011 |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|

Population du SMIPE en 2011 : 28 729

| LES ORDURES MENAGERES | | | | | |
|-----------------------|-------|-------|-------|--|----------|
| TONNAGES COLLECTES | 5 956 | 207,3 | 6 957 | | -14,39 % |

| LES RECYCLABLES | | | | | |
|--|----------------|-------------|----------------|--|----------------|
| EMBALLAGES | 404,6 | 14,1 | 406,0 | | -0,34 % |
| JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM) | 714,3 | 24,9 | 476,2 | | +50,00 % |
| VERRES MENAGERS | 1 332,6 | 46,4 | 1416,8 | | -5,94 % |
| TOTAL TONNAGES COLLECTES SELECTIVES | 2 451,4 | 85,3 | 2 298,9 | | +6,63 % |

| DECHETTERIES | | | | | |
|---|--------------|------------|--------------|--|-----------------|
| DECHETS BANALS | | | | | |
| VEGETAUX | 2 235,8 | 77,8 | 1915,2 | | +16,74 % |
| FERRAILLES | 200,7 | 7,0 | 260,1 | | -22,84 % |
| BOIS (non peint) | 226,8 | 7,9 | 199 | | +13,97 % |
| CARTONS (grands formats) | 205,3 | 7,1 | 75,4 | | +172,28 % |
| ENCOMBRANTS | 1 688,7 | 58,8 | 1391,6 | | +21,35 % |
| GRAVATS | 2 400,0 | 83,5 | 1815,3 | | +32,21 % |
| DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS) | | | | | |
| BATTERIES | 3,4 | 0,1 | 5,2 | | -34,62 % |
| DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES (D3E) | 109,1 | 3,8 | 103,3 | | +5,61 % |
| PEINTURES / SOLVANTS | 21,5 | 0,7 | 22,2 | | -3,15 % |
| NEONS | 0,4 | 0,0 | 0,8 | | -50,00 % |
| CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS | 0,3 | 0,0 | 0,2 | | +50,00 % |
| PILES | 4,5 | 0,2 | 2,9 | | +55,17 % |
| HUILES MINERALES | 8,4 | 0,3 | 7,6 | | +9,21 % |
| HUILES VEGETALES | 0,2 | 0,0 | 0,15 | | +33,33 % |
| DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) | 1,0 | 0,0 | 0,9 | | +11,11 % |
| RADIOGRAPHIES | 0,11 | 0,003 | 0,11 | | - % |
| TOTAL DES TONNAGES DECHETTERIES | 7 106 | 247 | 5 882 | | +20,80 % |

| | | | | | |
|---------------------|---------------|------------|---------------|--|--|
| TOTAL GLOBAL | 15 513 | 540 | 15 138 | | |
|---------------------|---------------|------------|---------------|--|--|

I - LES ORDURES MENAGERES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte

1) Les ordures ménagères

La collecte des Ordures Ménagères est effectuée en régie, par les 10 agents que compte le service de collecte, encadré par un responsable depuis le 1^{er} décembre 2011.

Le nombre d'habitants desservis en porte à porte au titre de l'année 2011 est de 28 729 (*population sans double compte - recensement INSEE 2011 avec prise en compte des recensements complémentaires*).

Consécutivement à la remise en cause du schéma de collecte des ordures ménagères, et ce, depuis le 15 avril 2011, les 21 communes - considérées en milieu rural dispersé - sont désormais collectées une fois par semaine contre une collecte 2 fois par semaine pour la seule Commune de Bourgueil, considérée en milieu semi-rural et comptant 3 929 habitants.

Comme en témoigne la réorganisation des circuits de collecte ci-après, 4 bennes à ordures ménagères sont requises afin d'assurer les collectes programmées chaque semaine.

Actuellement le syndicat dispose d'un parc de 6 véhicules permettant d'assurer le service en cas d'entretien ou de pannes diverses.

Précisons qu'il n'y a pas de conteneurisation obligatoire, libre choix est laissé aux usagers qui en majorité optent pour les sacs. Ils peuvent toutefois, s'ils le souhaitent, se fournir en bac individuel auprès du Syndicat.

| Collecte des Ordures Ménagères - Circuits 2011 * | | | |
|--|-------------------------------|------------------|----------------------------------|
| LUNDI | | JEUDI | |
| Equipe A | BOURGUEIL (3 agents) | Equipe A | ST NICOLAS / GIZEUX |
| Equipe B | VARENNES (2 agents) | Equipe B | BOURGUEIL |
| | | Equipe C | LA BREILLE / CONTINVOIR / BENAIS |
| MARDI | | | |
| Equipe A | ALLONNES (23 %) - LA CHAPELLE | VENDREDI | |
| Equipe B | ALLONNES (77 %) | Equipe A | RESTIGNE / AVRILLE |
| Equipe C | CHOUZE - Marché Bourgueil | Equipe B | VIVY |
| Equipe C | CLERE / LES ESSARDS | Equipe C | SAVIGNE / ST MICHEL |
| MERCREDI | | | |
| Equipe A | BRAIN SUR ALLONNES | | |
| Equipe B | NEUILLE / ST PATRICE | | |
| Equipe C | VILLEBERNIER / INGRANDES | | |

* Ne sont pas considérées dans ce tableau la collecte des cartons commerçants ainsi que la collecte du verre ménager auprès de quelques gros producteurs assujettis à la Redevance Spéciale.

2) Les déchets des producteurs autres que les ménages

Les déchets non ménagers sont collectés simultanément avec les ordures ménagères, dès lors qu'ils sont, de part leur nature, assimilables aux ordures ménagères. Ils proviennent :

- des commerçants, artisans,
- des entreprises et/ou établissements privés à vocation professionnelle,
- des complexes municipaux ou intercommunaux,
- de maisons de retraite,
- des établissements scolaires,

I - LES ORDURES MENAGERES

Le financement de ce service est assuré par la Redevance Spéciale mise en place au 1^{er} juillet 2011 (obligation réglementaire depuis 1992) et dont les modalités de mise en place sont exposées en annexe 1.

Les usagers concernés ont obligation de contractualiser avec le Syndicat pour pouvoir bénéficier de ce service. Une redevance, basée sur le volume des bacs mis à disposition est définie pour chacun.

| ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE | NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES (1) | SOMMES PERÇUES PAR LE SYNDICAT |
|--|------------------------------------|--------------------------------|
| Communes | 22 | 67 257.00 € |
| Artisans/commerçants et structures non soumises à la TEOM* | 14 | 1 925.00 € |

1) le nombre d'assujettis redevables est à différencier du nombre total d'assujettis à la Redevance Spéciale, au nombre de 36.
Le montant de la redevance spéciale due correspond au montant du service effectué par le Syndicat après déduction de la TEOM.
Pour les 22 assujettis non redevables, le montant de la TEOM payée couvre le montant du service rendu par le Syndicat
* TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

3) Les tonnages collectés

En comparaison avec 2010, on constate une diminution des tonnages collectés de 14,39 %. Un résultat plutôt encourageant lié, d'une part à la suppression de la collecte des déchets verts mélangés aux ordures ménagères (conséquence de l'abandon au 31/12/2010 de la filière broyage compostage) ainsi qu'à l'application des consignes de tri liées à la mise en place de colonnes au sein 83 Points d'Apport Volontaire disposés sur tout le territoire, d'autre part.

Les effets de la réorganisation de nos circuits de collectes Avec 3 objectifs

- ⇒ limiter au maximum les kilomètres parcourus,
 - ⇒ recentrer les périmètres de collectes (collecter une commune dans son intégralité le même jour)
 - ⇒ mettre fin au principe du fini-parti

Après quelques mois de fonctionnement, force est de constater que la reconsidération des circuits de collectes effective dès le 15 avril 2011- a engendré une diminution des kms parcourus, puisque seulement 132 658 kms ont été parcourus en 2011 (- 14 %) contre 151 000 kms par an en moyenne durant les 3 dernières années.

Une incidence non négligeable sur notre consommation de carburant qui affiche 77 739 litres consommés en 2011 contre 89 847 en 2010.

La consommation moyenne des véhicules est revue à la baisse puisqu'elle est passée de 59,12 litres/100 kms en 2010 à 58,60 litres/100 kms en 2011. Un constat révélé en partie par l'abandon du fini/parti ayant entraîné une prise de conscience des agents qui contiennent leurs efforts, s'économisent physiquement et développent des attitudes et habitudes de travail qui deviennent acceptables et conformes aux exigences en matière de sécurité.

Une réorganisation qui n'a pas été sans effet sur le nombre d'heures travaillées qui a subi une augmentation de près de 10 % puisque 13 231 heures de collecte sont dénombrées en 2011, contre 11 902 heures en 2010.

I - LES ORDURES MENAGERES

B — Le Traitement

Préalablement à l'opération de traitement, les ordures ménagères collectées sont orientées directement au sein du centre de transfert de Benais. Déversées par chaque benne à ordures ménagères à l'issue de la tournée, les ordures ménagères sont ensuite rechargées dans des caissons de 35m³ permettant ainsi une optimisation en matière de transport vers l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse.

Deux rotations sont en moyenne effectuées chaque jour, représentant près de 20 tonnes transportées à l'aide d'un véhicule porteur et d'une remorque, soit 2 caissons à chaque rotation.

La gestion du quai de transfert est effectuée en régie par un adjoint technique dont le temps de travail sur le site se décline ainsi :

60 % chargement des ordures ménagères

18 % chargement des recyclables

22 % chargement des déchets déchetteries

Au titre de l'année 2011, 5 956 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire et transportées par nos véhicules afin d'être valorisées énergétiquement par le SIVERT de l'Est Anjou au sein de l'usine d'incinération de Lasse, par l'entreprise Veolia exploitant par délégation.

Evolution des tonnages par mode de traitement

| | Tonnages ordures Ménagères collectés | Tonnages envoyés à l'U.V.E de Lasse | |
|------|---|--|--------|
| 2007 | 7 259 | 4 121 | 56,8 % |
| 2008 | 6 744 | 3 395 | 50,3 % |
| 2009 | 7 204 | 3 313 | 46,9 % |
| 2010 | 6 957 | 4 031 | 57,9 % |
| 2011 | 5 956 | 5 956 | 100 % |

Suite à la valorisation énergétique, les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés dans les mâchefers (résidus solides)

Ainsi en 2011, ont été envoyés dans des filières de recyclage :

- 187.42 tonnes de métaux ferreux (acier)

- 8.684 tonnes de métaux non ferreux (aluminium, le cuivre, le zinc, le nickel, le plomb, l'étain et le chrome).

I - LES ORDURES MENAGERES

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Le montant des dépenses réalisées pour la collecte des ordures ménagères, au titre de l'année 2011, s'est élevé à **653 405 euros TTC**, contre 637 894 euros en 2010 (représentant une augmentation de 2,43 %).

B — Le Traitement et le transfert

La valorisation énergétique a été facturée à raison de 61.90 € TTC/tonne, à laquelle il convient d'ajouter 2.11 € TTC/tonne, au titre de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes instaurée par l'Etat en 2008).

Les 589 rotations effectuées en direction de l'UVE ont représenté un coût moyen de 295 €/TTC par rotation, pour le transfert de l'intégralité de nos tonnages d'ordures ménagères.

Il convient également de considérer les transferts effectués par un prestataire durant l'immobilisation des véhicules (pannes ou entretien) appartenant au Syndicat.

Durant l'année 2011, 35 jours de transfert ont été réalisés par des prestataires extérieurs (entreprises RTL et BEUROIS), représentant la somme de 22 503.00 euros

| Synthèse coût du service ORDURES MENAGERES (données résultant du CA 2011) | | | | | | |
|--|------------------------------------|-----------------|----------------|--------------------------------------|---------------|------------------------------------|
| Dépenses et nature de la prestation | Montant TTC (résultant du CA 2011) | Coût/tonne | Coût/hab. | Recettes ou Soutien financiers | Partenaire | Montant TTC (résultant du CA 2011) |
| Charges liées à la Collecte | 653 405.00 € | 109.71 € | 22.74 € | Soutien valorisation énergétique | E. EMBALLAGES | 15 020.00 € |
| Charges liées au traitement (incluant les transferts) | 637 484.00 € | 107.03 € | 22.19 € | Soutien métaux extrait des mâchefers | E. EMBALLAGES | 2 844.00 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 1 290 889.00 € | 216.74 € | 44.93 € | TOTAL DES RECETTES | | 17 864.00 € |

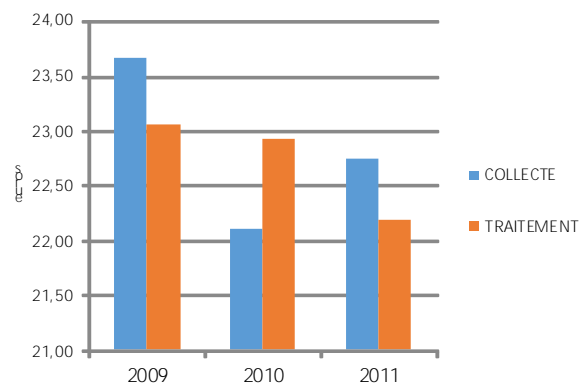
Tonnages collectés en 2011 : 5 956 tonnes — habitants : 28 729



Coût Net (dépenses-recettes) 1 273 025,00 € TTC ➔ **44,31 €/habitant 213,74 €/tonne**

Pour information : évolution des dépenses du service par habitant durant les 3 dernières années :

| | Année 2009 | Année 2010 | Année 2011 |
|------------|------------|------------|------------|
| COLLECTE | 23,67 € | 22,10 € | 22,74 € |
| TRAITEMENT | 23,06 € | 22,93 € | 22,19 € |
| | 46,73 € | 45,03 € | 44,93 € |



Le coût de traitement, qui s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2011 par valorisation énergétique uniquement, tend à diminuer progressivement, compte tenu de la baisse des tonnages collectés.

Le coût de la collecte tend, quant à lui à augmenter consécutivement à l'abandon du fini-parti qui a pour conséquence de générer un nombre d'heures de collectes plus important.

II - LES RECYCLABLES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la Collecte

Le Syndicat s'était engagé depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective multi-matériaux et pour ce faire un contrat avec la société *Eco Emballages* avait été signé. La faiblesse des performances obtenues en matière de collectes sélectives dues essentiellement à des fréquences de collectes non adaptées aux besoins des usagers, contraint le Syndicat à réfléchir sur un nouveau fonctionnement du service.

C'est ainsi que par délibération en date du 18 décembre 2010, le Syndicat opte pour l'abandon des collectes du verre ménager et des Journaux Magazines en porte en porte, au profit de collectes en Points d'Apports Volontaires exclusivement.

Rappelons que **JUSQU'AU 15 AVRIL 2011** l'ensemble du territoire était collecté :

- ⇒ En apport volontaire, pour les flacons plastiques, les Emballages Légers Alimentaires (briques alimentaires et aluminium) et les cartonnets (Emballages Ménagers Recyclables).
- ⇒ En porte à porte pour les Journaux Revues Magazines, à raison d'une collecte par mois
- ⇒ En porte à porte pour le verre ménager, à raison d'une collecte par trimestre.



DEPUIS LE 15 AVRIL 2011

88 PAV ont été aménagés sur l'intégralité du territoire. Après concertation entre les différents acteurs, de nombreuses modifications ont été apportées sur les PAV : création de plateformes, déplacement des points existants et ajout de nouveaux points sur des sites dits « stratégiques ».

Chaque Point d'Apports Volontaires comprend au minimum trois colonnes destinées aux trois flux collectés, que sont les emballages, les Journaux Revues Magazines et le verre ménager, soit au total 264 colonnes.

Les complexes ou structures liés à l'organisation de manifestations sportives, culturelles ou autres ont également été dotés d'une colonne destinée au verre ménager, pour les Communes qui en ont fait la demande. Actuellement 7 « Point Verre » sont existants.

La collecte sélective concerne trois flux distincts :



Le nombre et l'emplacement de ces points d'apports volontaires conditionnent les performances de chaque Commune. La norme préconisée est au minimum d'un point pour 500 habitants avec un objectif d'un point pour 350 habitants.

II - LES RECYCLABLES

Liste des 88 Points d'Apport Volontaire (PAV) présents sur le territoire du Syndicat

| | Population | Nombre de PAV |
|--|---------------|---------------|
| Communauté Touraine Nord Ouest | | |
| Avrillé les ponceaux | 447 | 2 |
| Cléré les Pins | 1 237 | 5 |
| Les Essards | 157 | 1 |
| St Michel sur Loire | 597 | 2 |
| St Patrice | 678 | 3 |
| Savigné sur Lathan | 1 370 | 6 |
| Total | 4 486 | 19 |
| Communauté de communes du Pays de Bourgueil | | |
| Benais | 901 | 4 |
| Bourgueil | 3 929 | 8 |
| La Chapelle sur Loire | 1 538 | 1 |
| Chouzé sur Loire | 2 081 | 7 |
| Continvoir | 460 | 1 |
| Gizeux | 451 | 2 |
| Ingrandes de Touraine | 502 | 1 |
| Restigné | 1 184 | 2 |
| St Nicolas de Bourgueil | 1 226 | 5 |
| Total | 12 272 | 31 |
| Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement - Canton d'Allonnes | | |
| Allonnes | 2 944 | 12 |
| Brain sur Allonnes | 1 969 | 5 |
| La Breille les Pins | 586 | 2 |
| Neuillé | 888 | 2 |
| Vareennes sur Loire | 1 877 | 6 |
| Villebernier | 1 428 | 4 |
| Vivy | 2 279 | 7 |
| Total | 11 971 | 38 |
| TOTAL | 28 729 | 88 |

Actuellement les collectes sont organisées selon la fréquence suivante :

| | |
|----------|--|
| LUNDI | Collecte des Emballages |
| MARDI | Collecte des Emballages |
| MERCREDI | Collecte des Journaux-Revues et Magazines |
| JEUDI | Collectes du verre ménager |
| VENDREDI | Collectes des Emballages / entretien des PAV |

Il est à noter que ce planning est ajusté chaque semaine en fonction de la fréquentation et des taux de remplissage des colonnes.

II - LES RECYCLABLES

DEPUIS LE 15 AVRIL 2011

La collecte des emballages est assurée en régie par le personnel du Syndicat. 2 agents permanents assurent chaque semaine et selon un cycle de travail de 2 x 7 heures, la relève des 264 colonnes aériennes disposées sur le territoire et des 3 colonnes semi-enterrées disposées sur la Commune de Continvoir. Cet aménagement spécifique fait suite à la volonté de la Commune qui s'est engagée à pourvoir au financement du supplément de coût lié à la spécificité des colonnes.

Durant les premières semaines de collecte, une attention particulière a été portée aux circuits de collecte qui ont été étudiés en fonction du taux de remplissage de chaque Point d'Apport Volontaire, d'une part et de la situation géographique des PAV, d'autre part.

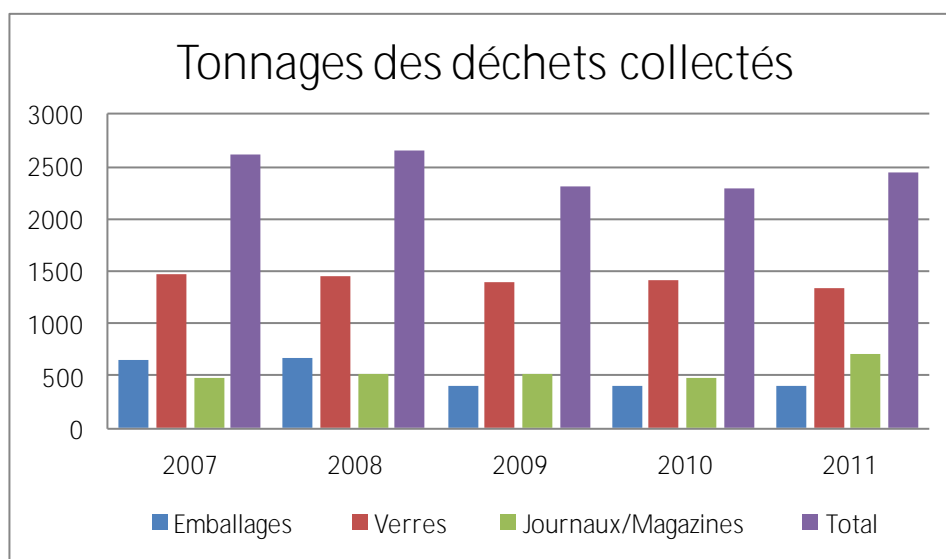
2) Les tonnages collectés (évolution durant les 5 dernières années)

| | | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------|------|---------|---------|---------|---------|-----------------------|
| | | Tonnage | Tonnage | Tonnage | Tonnage | Tonnage |
| Emballages | PAP* | - | - | - | - | - |
| | PAV* | 654,3 | 670,1 | 406,2 | 406 | 404,57 ⁽¹⁾ |
| Verres | PAP | 1478,2 | 1457,4 | 1395 | 1416,8 | |
| | PAV | - | - | - | - | 1332,6 |
| Journaux/ Magazines | PAP | 484,7 | 519,9 | 507,7 | 476,2 | - |
| | PAV | - | - | - | - | 714,3 |
| Total | | 2617,2 | 2647,4 | 2308,9 | 2299,0 | 2451,4 |

* PAP = Porte à porte

* PAV = Points d'Apport Volontaire

(1) dont 80,17t de cartons collectés en porte à porte auprès des commerçants dans le cadre de la Redevance Spéciale.



La quantité totale des déchets collectés est en légère hausse depuis 2009. Cette augmentation est surtout due à l'augmentation des tonnages journaux/magazines depuis la mise en place des colonnes au sein des PAV.

II - LES RECYCLABLES

B - Le tri et le recyclage

AVANT LE 15 AVRIL 2011

Les Flaconnages Plastiques

Cette prestation a été confiée à BRANGEON ENVIRONNEMENT, à raison d'un passage par semaine en moyenne.

Les flaconnages plastiques étaient collectés et acheminés directement par le prestataire au centre de tri de TIERCE, pour y être triés, mis en balles puis transportés vers les filières de valorisation.

Les Journaux Revues Magazines

Étaient transférés directement auprès de VEOLIA— La Riche (37) qui effectuait un tri en fonction de la nature et de la destination finale du produit.

Le verre ménager

L'enlèvement du verre est effectué par BOMEX (prestataire désigné dans le cadre d'un marché de collecte) qui l'achemine sur son site de Châtellerault (86). Le verre sera ensuite repris par ST GOBAIN pour être recyclé à l'infini.

DEPUIS LE 15 AVRIL 2011

Les Emballages ménagers

Compte tenu de la mise en œuvre de la collecte des Emballages, il a été mis fin le 31 mars 2011, au contrat passé avec la Sté Brangeon Environnement pour la collecte des flaconnages plastiques.

Les Emballages ménagers sont collectés toutes les semaines avant d'être transférés auprès du centre de tri de la Société Performance Environnement à Dampierre sur Loire (49) avec laquelle un contrat de prestation de tri a été signé, pour une durée de 3 années, à compter du 30/04/2011.

L'étape de tri est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants : en effet, il est nécessaire de trier les différentes matières par catégories (acier, aluminium, cartons, briques alimentaires, PET clair (PolyÉthylène Téréphtalate), PET foncé et PEHD (PolyÉthylène Haute Densité) pour les faire recycler par les filières agréées, mais aussi pour ôter les erreurs de tri, considérées en refus*. Chaque filière de recyclage prend en charge le transport du matériau entre le centre de tri et l'usine de recyclage.

Les Journaux Revues Magazines

Après avoir été collectés une fois par semaine, les Journaux Revues et Magazines sont acheminés vers le centre de tri de Tiercé où ils seront mis en balles pour le compte de la Société UPM CHAPELLE DARBLAIS - Grande Couronne (76) - repreneur désigné par contrat en date du 30/04/2011, pour une période de 3 ans.

Le verre ménager

Le verre collecté est pris en charge par la filière de recyclage St Gobain Emballages, repreneur contractuel désigné dans le contrat avec *Eco-Emballages*. St Gobain Emballages fait intervenir un transporteur (Bomex -1 fois par semaine) qui oriente le verre vers la plateforme d'exploitation de Rozet St Albin (02), d'Andrezieux Bouthéon (42) ou de Cognac (16).

*** Les refus de tri**

Pour mesurer les refus de tri, une caractérisation doit être effectuée. Dans un premier temps, un échantillon est prélevé aléatoirement sur l'une des livraisons effectuées ; tous les matériaux de collecte sont triés puis pesés. La répartition des matériaux en fonction de leur poids permet de calculer un pourcentage. En 2011, 12 échantillons ont été prélevés au sein du centre de Performances Environnement et 22 tonnes d'emballages non-conformes n'ont pu être valorisés et ont dû être réorientés vers l'unité de Valorisation énergétique de Lasse. Cela représente un taux de refus de 10.85 %.

II - LES RECYCLABLES

Filières de recyclage :

| Matières | Prestataires - Centre de tri | Prestataires de Recyclage |
|------------------------|---|---|
| Acier |  |  |
| Aluminium | |  |
| Briques Alimentaires | |  |
| Cartons/Cartonnettes | |  |
| Flaconnages Plastiques | |  |
| Journaux/Magazines | |  |
| Verre Ménager | |  |

2) Les tonnages recyclés

Les tonnages recyclés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage (qu'il s'agisse des collectes en PAP, PAV ou déchetterie pour les cartons).

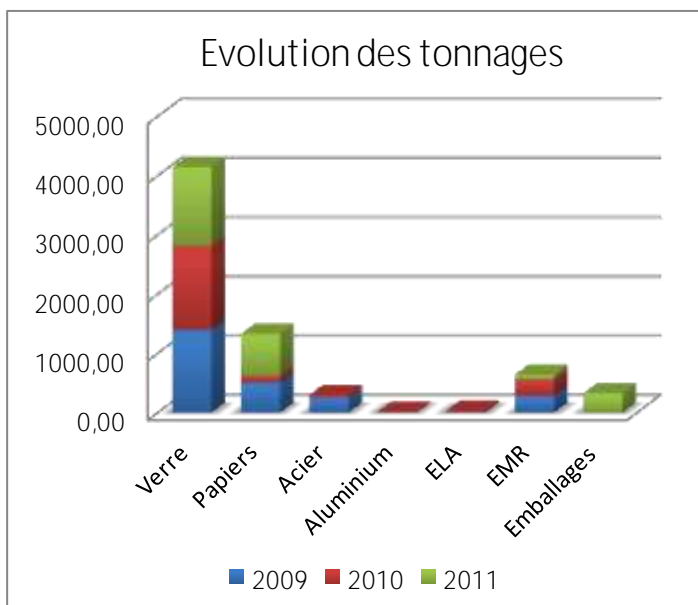
Ce tonnage recyclé n'est pas identique au tonnage collecté puisqu'il correspond aux tonnages collectés auxquels on a déduit les refus de tri et la freinte* du centre de tri.

*Perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

| | 2009 | Ratio (hab/kg/an) | 2010 | Ratio (hab/kg/an) | 2011 | Ratio (hab/kg/an) |
|--------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| Verre | 1395,00 | 50,02 | 1416,80 | 49,98 | 1332,58 | 46,38 |
| Papiers | 507,70 | 18,20 | 476,20 | 16,80 | 714,30 | 24,86 |
| EMBALLAGES | | | | | | |
| Acier | 258,00 | 9,25 | 39,00 | 1,38 | 404,57 | 14,08 |
| Aluminium | 6,10 | 0,22 | 6,40 | 0,23 | | |
| ELA ⁽¹⁾ | 13,30 | 0,48 | 17,30 | 0,61 | | |
| EMR ⁽²⁾ | 280,90 | 10,07 | 276,30 | 9,75 | | |
| Total | 2461,00 | 88,24 | 2298,80 | 78,75 | 2451,45 | 85,33 |

(1) ELA : Emballages Liquides Alimentaires soit les briques alimentaires

(2) EMR : Emballages Ménagers Recyclables soit les cartons/cartonnettes



On constate une baisse de 5,94 % des tonnages du verre ménager en 2011 par rapport à 2010.

La diminution entamée depuis plusieurs années, peut s'expliquer par un changement de comportement des consommateurs qui privilégient de plus en plus les contenants en plastique ou en carton au détriment des contenants en verre.

Une stabilisation des tonnages emballages constatée durant les 2 premiers mois suivant la mise en place des colonnes. En effet, à l'issue de la mise en place de ce nouveau mode de collecte, de nombreux emballages se sont retrouvés mélangés aux ordures ménagères et les tonnages collectés au sein des PAV étaient quasi-inexistants.

Une tendance qui s'est radicalement inversée à partir du mois de septembre.

II - LES RECYCLABLES

2) ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Les dépenses réalisées au titre de la collecte des recyclables, pour l'année 2011, se sont élevées à **255 232 €**, contre 171 458 € en 2010, représentant une augmentation de 48.85 %.

Rappelons que la collecte sélective se résumait à une collecte en porte à porte, par mois pour les journaux magazines, alors que la collecte du verre ménager était effectuée une fois par trimestre. Les quelques Points d'Apport répartis sur chaque Commune concernant les flux briques alimentaires et aluminium étaient quant à eux collectés une fois par mois. Jusqu'en 2010, 1 équivalent temps plein, était considéré pour la collecte sélective alors que la collecte des 287 colonnes, mise en place au sein des Points d'Apport Volontaire, requiert actuellement la présence de 2 agents de façon permanente.

Conscient de la difficulté d'adapter la fréquence des collectes en fonction des taux de remplissage des colonnes, le Syndicat accordera une très grande importance à ce service en 2012 afin d'optimiser les circuits de collectes.

B - Le traitement et le transfert

Le coût de traitement des différents flux s'est élevé à 68 496 €, comprenant notamment :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| • Verre ménagers | 9 178.00 € |
| • Emballages | 59 318.00 € |
| • Cartons (<i>professionnels</i>) | 3 709.00 € |

Les transferts

Les différents transferts à destination des filières de recyclage ont coûté au Syndicat : 50 088.00 €

Le Syndicat a fait le choix de se doter de suffisamment de caissons pour éviter au maximum les ruptures de charges (déchargement au centre de transfert avant l'acheminement vers le centre de tri concerné). C'est ainsi qu'en ce qui concerne le transfert des emballages, les circuits ont été étudiés afin de permettre aux agents de collecte d'acheminer directement les emballages à l'issue de leur tournée (qu'ils achèvent sur les Communes du Maine et Loire). Le centre de tri de Dampierre n'étant situé qu'à quelques kilomètres du Canton d'Allonnes.

C - Les recettes

Aspects contractuels – Eco-organismes

◆ Eco-Emballages

En 2006, un contrat entre le SMIPE et Eco-Emballages (signé le 28 mars 2006) précise entre autres les conditions de soutien financier en rapport avec la collecte sélective des emballages ménagers (soutien à la tonne triée, soutien aux actions de communication...).

Au titre de l'année 2011, le Syndicat a bénéficié de **186 725,00 euros** émanant d'Eco Emballages.

◆ Eco-Folio

Une convention signée en 2008 avec l'éco-organisme Eco-Folio chargé de la mise en place de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) relative à la mise sur le marché des imprimés gratuits permet au Syndicat de bénéficier, au titre de l'année 2011 d'un soutien financier de **14 265.00 euros**.

II - LES RECYCLABLES

◆ Les recettes filières

Concernent les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise des flaconnages plastiques (VALORPLAST) : 35 064.00 €
- Reprise du verre ménager (Verreries de St GOBAIN) : 29 447.00 €
- Reprise des cartons (SEYFERT PAPER) : 20 012.00 €
- Reprise des Journaux Revues Magazines (UPM—CHAPELLE DARBLAY) : 39 070.00 €

| Synthèse coût du service RECYCLABLES (données résultant du CA 2011) | | | | | |
|--|------------------------------------|-----------------|----------------|---|------------------------------------|
| Dépenses et nature de la prestation | Montant TTC (résultant du CA 2011) | Coût/tonne | Coût/hab. | Recettes ou Soutien financiers | Montant TTC (résultant du CA 2011) |
| Charges liées à la Collecte | 255 233.00 € | 104.13 € | 8.88 € | Recettes filières | 123 593.00 € |
| Charges liées au Traitement (incluant les transferts) | 118 585.00 € | 48.38 € | 4.13 € | Soutien à la valorisation des imprimés non sollicités | 14 265.00 € |
| | | | | Soutiens à la tonne triée | 186 725.00 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 373 818.00 € | 152.52 € | 13.01 € | TOTAL DES RECETTES | 324 583.00 € |

Tonnages collectés en 2011 : 2 451 tonnes — habitants : 28 729



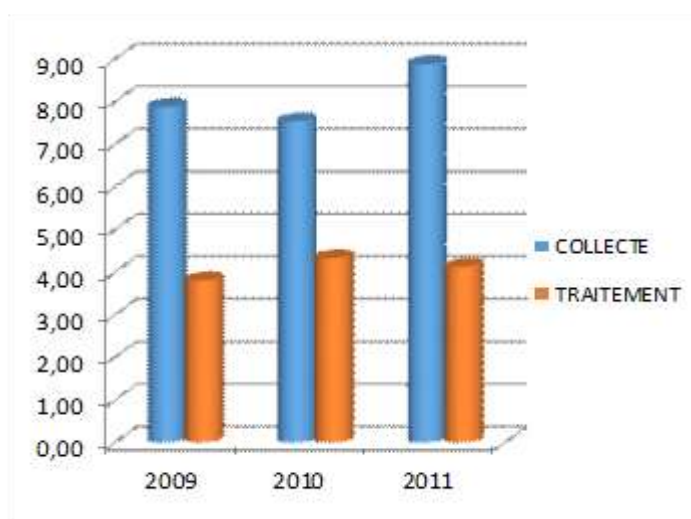
Coût Net (dépenses - recettes) 49 235.00 € TTC ➔ **1,71 €/habitant 20,09 €/tonne**

Pour information : évolution des dépenses du service par habitant durant les 3 dernières années :

| | ANNEE 2009 | ANNEE 2010 | ANNEE 2011 |
|------------|------------|------------|------------|
| COLLECTE | 7,88 € | 7,54 € | 8,88 € |
| TRAITEMENT | 3,81 € | 4,33 € | 4,13 € |
| | 11,69 € | 11,87 € | 13,01 € |

Une évolution du coût de la collecte inévitable constatée sur cette année 2011, compte tenu de l'évolution du service. Toutefois, le Syndicat ne dispose pas de suffisamment de recul et se doit d'adapter en permanence la fréquence des collectes à celle du taux de remplissage des Points d'Apport Volontaire.

Quant aux coûts de traitement, ils se maintiennent si nous considérons la totalité du coût de traitement des emballages sur l'exercice 2011.



III - LES DECHETTERIES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités d'exploitation

Depuis le 15 avril 2011, le SMIPE exploite en régie les 5 déchetteries dont il dispose sur son territoire.

Localisation des déchetteries

| Localisation | Ouverture | Liste des déchets acceptés |
|--------------------|--|--|
| Allonnes | Lundi et jeudi : 08h30 -11h30 Mardi et mercredi : 13h30 - 17h00 Samedi : 08h30 - 11h30 13h30 -17h00 | Cartons, bois, déchets verts, encombrants, gravats, batteries, D3E, néons, cartouches d'encre, peintures/solvants, piles, huiles minérale, huile végétale, filtres à huiles moteur, radiographie, emballages recyclables, verres, journaux/magazines et ferraille. |
| Benais | Lundi au samedi : 06h30 -12h00 | |
| Bourgueil | Lundi et jeudi : 13h30 - 17h00 Mardi et mercredi : 08h30 -11h30 Samedi : 08h30 - 11h30 13h30 -17h00 | |
| Savigné sur Lathan | Lundi : 13h30 - 17h00 Mercredi : 09h00 - 12h00 Samedi : 09h00 -12h00 13h30 - 17h00 | |
| St Patrice | Lundi 09h00 - 12h00 Mercredi : 13h30 - 17h00 Samedi : 09h00 -12h00 13h30 - 17h00 | |

Précisions que l'on retrouve des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur chaque déchetteries. Le principe de collecte et de valorisation est le même que pour les « PAV » disposés au sein de chaque Commune.



III - LES DECHETTERIES

1) Les tonnages réceptionnés

En 2011, la quantité de déchets réceptionnés au sein des déchetteries a augmenté de 20.80 % par rapport à 2010. Une hausse principalement due à l'accroissement significatif des dépôts de déchets verts (+16 %), d'une part et des encombrants (+21 %) et des gravats (+32 %), d'autre part.

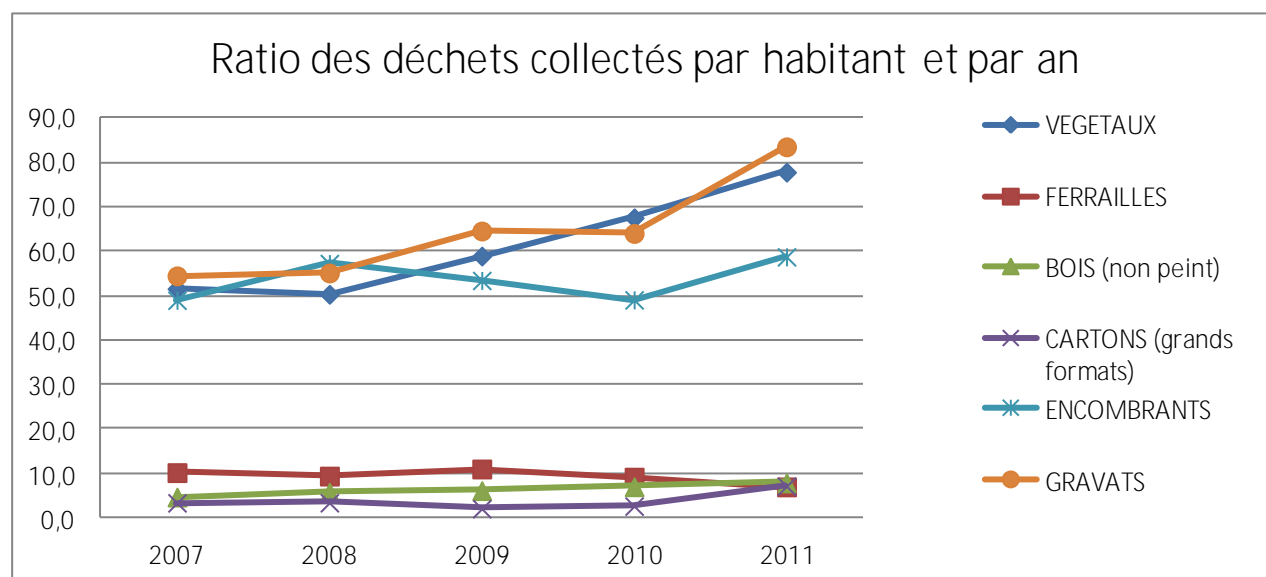
Rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, les orientations du Syndicat en matière de traitement des ordures ménagères ont engendrées une modification de la collecte des déchets verts, désormais interdits en collecte Porte à Porte (en mélange avec les ordures ménagères).

Les tonnages des encombrants continuent à progresser. On conserve de moins en moins les vieux meubles ou objet usagés. Seule la mise en place de la filière des déchets d'équipement pourra nous permettre d'espérer le détournement de tonnages destinés actuellement à l'incinération.

Quant aux gravats, le Syndicat ne dispose plus de capacité de stockage et le ré-emploi en remblai se fait extrêmement rare. A la recherche d'un exécutoire au moindre coût, un tri des gravats a été mis en place dans le courant du mois de novembre afin de permettre la séparation du béton, ardoise, parpaings... du plâtre (catégorie 1) de la terre de remblai et des pierres de tuffeau (catégorie 2). Ces deux catégories pouvant être traitées gratuitement pour la catégorie 1 et au tarif de 5 €/tonne pour la catégorie 2. Seul le placoplâtre, devrait être évacué en CET, dès l'année 2012.

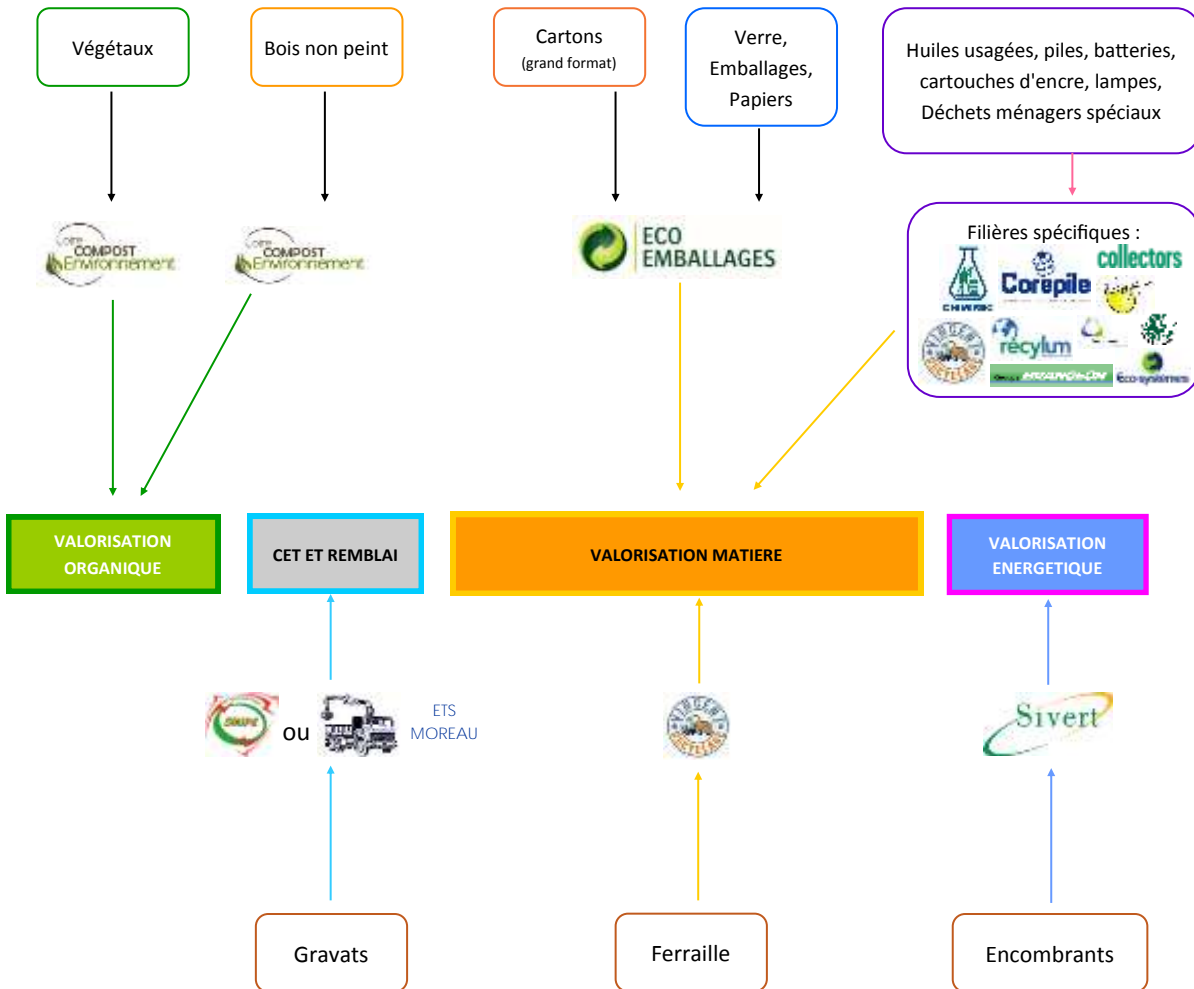
Evolution des tonnages durant ces 5 dernières années

| Type de déchets | 2011 | Kg/hab | 2010 | Kg/hab | 2009 | kg/hab | 2008 | Kg/hab | 2007 | Kg/hab |
|------------------------|----------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|---------|--------|
| VEGETAUX | 2 235,80 | 77,8 | 1915,2 | 67,56 | 1644,0 | 58,95 | 1 396,8 | 50,3 | 1 429,8 | 51,6 |
| FERRAILLES | 200,7 | 7,0 | 260,1 | 9,18 | 307,3 | 11,02 | 261,3 | 9,4 | 281,4 | 10,2 |
| BOIS (non peint) | 226,8 | 7,9 | 199 | 7,02 | 171,5 | 6,15 | 160,0 | 5,8 | 131,4 | 4,7 |
| CARTONS (grand format) | 205,3 | 7,2 | 75,4 | 2,66 | 58,0 | 2,08 | 95,0 | 3,4 | 95 | 3,4 |
| ENCOMBRANTS | 1 688,70 | 58,8 | 1391,6 | 49,09 | 1491,0 | 53,46 | 1 589,2 | 57,3 | 1 356,3 | 49,0 |
| GRAVATS | 2 400,00 | 83,5 | 1815,3 | 64,04 | 1801,5 | 64,59 | 1 530,0 | 55,1 | 1 509,7 | 54,5 |



III - LES DECHETTERIES

2) Les filières de valorisation des différents flux



B - Le traitement

Les déchets verts

Transférés directement sur une plate-forme de compostage où ils sont mis en andains, les déchets verts subissent actuellement un broyage, puis un criblage permettant d'obtenir un compost brut racheté par le prestataire (Loire Compost Environnement) au tarif de 5.00 € tonne.

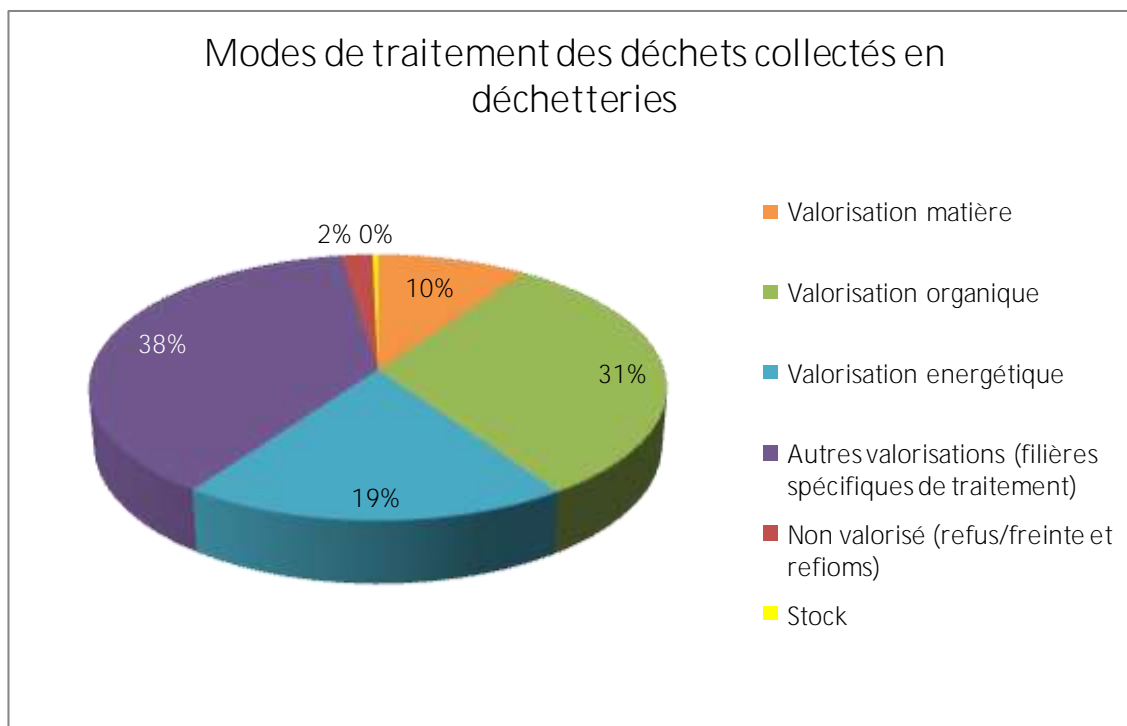
Les gravats

Sans revenir sur le sujet abordé page précédente, les gravats font l'objet d'une réutilisation après concassage. Cette prestation est assurée par les Ets MOREAU (Travaux Publics).

III - LES DECHETTERIES

Les encombrants

Transférés des déchetteries au centre de transfert, les encombrants sont compactés puis rechargés dans des caissons de 35m³ afin d'être acheminés vers le site de l'UVE de Lasse pour y être incinérés.



III - LES DECHETTERIES

Filières de recyclage :

| MATIERES | TYPE DE PRESTATIONS | PRESTATAIRES |
|---|--------------------------|---|
| Cartons 205,29 tonnes | Valorisation Matière |  (Dpt 49) |
| Déchets Verts 2 235,84 tonnes | Valorisation Organique |  (Dpt 49) |
| Encombrants 1 668,74 tonnes | Valorisation Energétique |  (Dpt 49) |
| Ferraille 200,70 tonnes | Valorisation Matière |  (Dpt 41) |
| Bois 226,75 tonnes | Valorisation Matière |  (Dpt 49) |
| Gravats 2 400,00 tonnes | Valorisation en remblai |  OU  (Dpt 37) |
| Batteries 3,37 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 41) |
| D3E 109,11 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 37) |
| Peintures/Solvants 21,50 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 49) |
| Néons 0,44 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 28) |
| Cartouches d'encre 0,3 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 69) |
| Piles 4,47 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 44) |
| Huiles Minérales 8,44 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 86) |
| Huiles Végétales 0,15 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 44) |
| D.A.S.R.I 1,006 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 37) |
| Radiographies 0,085 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 85) |

III - LES DECHETTERIES

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - L'exploitation

Le montant des dépenses réalisées pour l'exploitation des déchetteries, au titre de l'année 2011, s'est élevé à 267 467 euros, soit une augmentation de 32.41 %.

Une augmentation qui résulte de plusieurs facteurs. L'amplitude d'ouverture des 5 déchetteries a été revue à la hausse afin de répondre à la demande des usagers. Non seulement 4 déchetteries sur 5 sont désormais accessibles le samedi toute la journée, mais l'amplitude d'ouverture a été revue pour chacune d'entre elles.

C'est ainsi qu'en 2011, 94 heures de gardiennage/semaine sont dénombrées contre 58 heures/semaine en 2010.

Une incidence non négligeable sur le personnel puisque 3 agents sont affectés au service, contre 2 en 2010.

B - Le traitement et les transferts

Le coût de traitement des différents flux réceptionnés s'est élevé à 184 052.00 €, contre 115 314.00 € en 2010.

Une augmentation des coûts liée en partie à l'augmentation du tonnage des encombrants et des déchets verts dont les coûts de traitement représentent une part importante, comme en témoigne le bilan ci-après :

Prestation de traitement (coût TTC)

| | |
|---|--------------|
| • Encombrants | 111 828.00 € |
| • Déchets verts | 10 750.00 € |
| • Bois non peint | 7 255.00 € |
| • Cartons | 8 653.00 € |
| • Déchets Ménagers Spéciaux (<i>peintures</i>) | 42 219.00 € |
| • DASRI (<i>piquants/coupants</i>) | 1 014.00 € |
| • Huiles alimentaires | 174.00 € |
| • Bouteilles de gaz | 2 159.00 € |
| • Gravats (tri et traitement des gravats mis en œuvre à partir du 15/11/2011) - aucune prestation de traitement facturée sur 2011) | |

Les transferts

Les transferts représentent un poste qui, compte tenu de l'augmentation des amplitudes d'ouverture des déchetteries, a augmenté de 65 % par rapport à l'année 2010. En 2011, 121 256.00 euros ont été consacrés aux rotations qui sont effectuées des déchetteries au centre de transit de Benais, pour l'évacuation des caissons.

Un poste qui, durant l'année 2012, va mériter une attention particulière. En effet, durant la saison estivale et consécutivement à la réorganisation du service, il a été décidé de n'effectuer aucun transfert de déchetterie le samedi, privilégiant un vidage systématique de tous les caissons le vendredi. Une décision prenant également en considération la gestion de l'effectif nécessaire au gardiennage des déchetteries, le samedi (5 agents).

Force est de constater que les taux de remplissage des caissons n'ont pas été suffisamment optimisés. Le nombre de caissons transférés est passé de 991 en 2010 à 1 178 en 2011 alors que les transferts ne sont effectués que durant 5 jours/semaine.

III - LES DECHETTERIES

Aspects contractuels – Eco-organismes

◆ Compensation OCAD3E

Liée à la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, la compensation financière 2011 s'est élevée à 6 931.00 €

C - La revente des matériaux

Les recettes liées à la revente de matériaux réceptionnés en déchetteries, se déclinent ainsi :

- Reprise de la ferrailles & des batteries : 28 447.00 €
- Reprise du compost déchets verts : 13 825.00 €
- Reprise de broyat de bois non peint : 1 708.00 €

| Synthèse coût du service DECHETTERIES (données résultant du CA 2011) | | | | | |
|---|---------------------|----------------|---------------|------------------------------------|--------------------|
| Dépenses | Montant TTC | Coût/tonne | Coût/hab. | Recettes et/ou Soutiens financiers | Montant TTC |
| Charges liées à l'exploitation | 267 468,00 € | 37.64 € | 9.31€ | Ventes des matériaux | 43 980.00 € |
| Charges liées au traitement (incluant les transferts) | 305 398,00 € | 42.98 € | 10.63€ | Compensation OCAD 3E | 6 931.00 € |
| TOTAL DEPENSES | 572 776.00 € | 80.62 € | 19.94€ | TOTAL DES RECETTES | 50 911.00 € |

Tonnages collectés en 2011 : 7 106 tonnes — habitants : 28 729



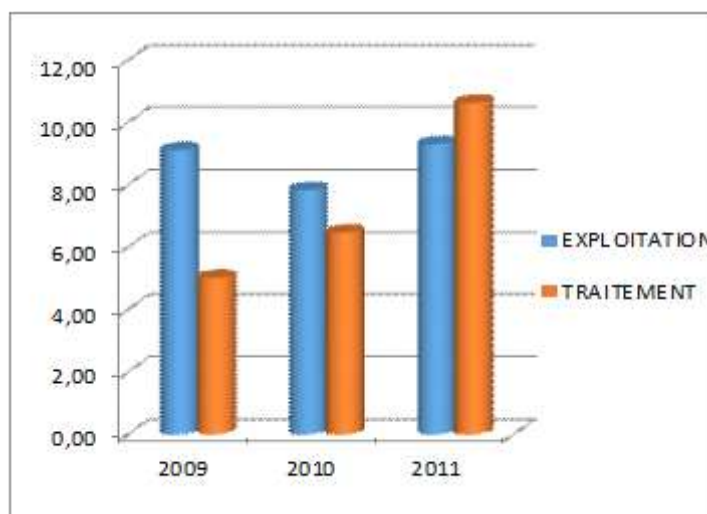
Coût Net (dépenses-recettes) 521 865.00 € TTC → **18.17 €/habitant 73.44 €/tonne**

Pour information : évolution des dépenses du service par habitant durant les 3 dernières années :

| | ANNEE 2009 | ANNEE 2010 | ANNEE 2011 |
|--------------|------------|------------|------------|
| EXPLOITATION | 9,11 € | 7,83 € | 9,31 € |
| TRAITEMENT | 5,02 € | 6,47 € | 10,63 € |
| | 14,13 € | 14,30 € | 19,94 € |

Un coût d'exploitation en hausse, essentiellement lié à l'augmentation de l'amplitude des horaires pour chacune des déchetteries.

Des coûts de traitement revus à la hausse également compte tenu de la forte augmentation des tonnages réceptionnés durant cette année 2011.



IV - LA COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

Afin d'informer le public et de le sensibiliser aux problématiques et aux enjeux du tri des déchets, le SMIPE a, pendant l'année 2011, réalisé plusieurs actions de communication à destination des enfants et des adultes.

➤ **39 ANIMATIONS SCOLAIRES POUR 650 ENFANTS**

Sur l'année 2011, le service Communication a organisé 39 animations scolaires autour du tri, pour les élèves de primaires et plus particulièrement de cycle III (CE2-CM1-CM2).

Deux animations sont à chaque fois proposées pour aborder le tri sélectif :

1- Animation comment et pourquoi trier les déchets ?

Cette animation permet de distinguer les différents matériaux présents dans nos emballages et d'apprendre les règles d'or du tri.

2- Les ateliers Rouletaboule

Ce module propose de rechercher, d'explorer et de comprendre les déchets, leurs filières, leurs traitements et leurs gestions. Conçus sous forme ludique, ces cinq ateliers sont complémentaires mais indépendants.

Différents projets ont ainsi vu le jour : Créations d'affiches et mise en place du label l'Eco-Ecole à l'école primaire de Benais.



➤ **597 VISITEURS AU SIVERT DE L'EST ANJOU**

Le service communication a organisé 14 visites sur le site de l'U.V.E de Lasse - La Salamandre

Pendant 2 heures environ, adultes et enfants visitent le circuit pédagogique, les installations de l'usine et participent au jeu de l'empreinte écologique.

➤ **UNE VINGTAINE DE PERSONNES SENSIBILISEES A LA FÊTE DE LA NATURE**

En partenariat avec la Commune de Bourgueil, le SMIPE était présent lors de la Fête de la Nature, qui s'est déroulée le 22 mai 2011. Une exposition sur le compostage domestique était présentée.

➤ **80 PERSONNES VISITEES EN PORTE A PORTE**

Suite à un changement de jour de collecte, les habitants de la commune des Essards ont été sensibilisés au tri sélectif et aux activités du SMIPE.

➤ **DE NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION**

- Fiche mémoire comprenant les nouveaux horaires de déchetteries, les nouveaux jours de collectes des ordures ménagères
- Note d'information concernant la suppression des déchets verts mélangés aux ordures ménagères. Distribution directement en boîtes aux lettres, à l'attention de tous les administrés.
- Guide de tri - distribution en boîtes aux lettres et en porte à porte.
- Adhésifs de bacs

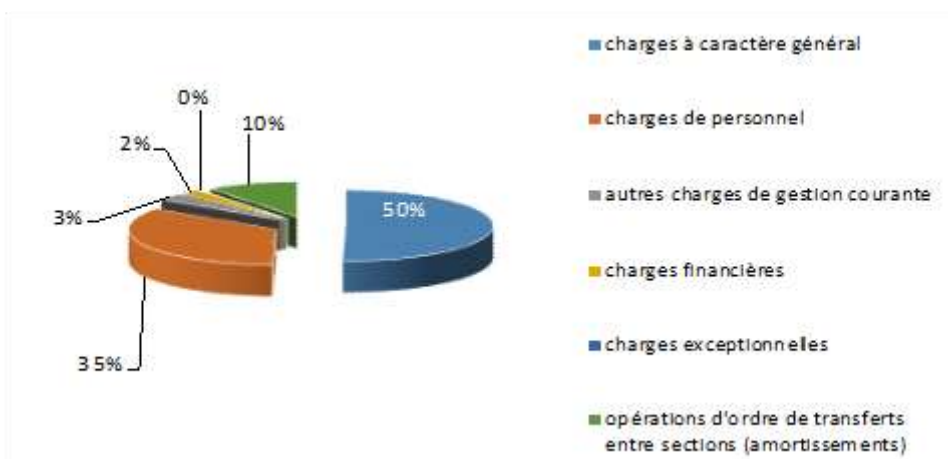


V - L'EXECUTION BUDGETAIRE 2011

A - Le budget de Fonctionnement

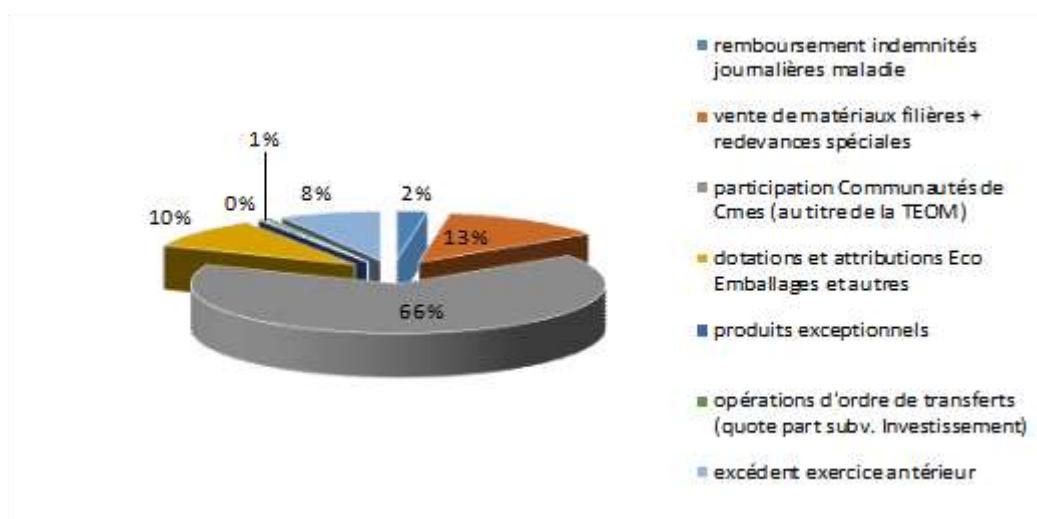
En 2011, les dépenses de fonctionnement du SMIPE ont atteint 2 270 322,55 € (compte administratif 2011).

| DEPENSES de FONCTIONNEMENT | |
|---|----------------|
| Charges à caractère général | 1 143 374,00 € |
| Charges de personnel | 783 100,32 € |
| Autres charges de gestion courante | 65 489,38 € |
| Charges financières | 48 680,89 € |
| Charges exceptionnelles | 450,00 € |
| Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements) | 229 227,96 € |



En 2011, les **recettes de fonctionnement** du SMIPE ont atteint 2 586 210,25 € (Compte Administratif 2011).

| RECETTES de FONCTIONNEMENT | |
|--|----------------|
| remboursement indemnités journalières maladie | 61 741,45 € |
| vente de matériaux filières + redevances spéciales | 333 332,21 € |
| participation Communautés de Cmes (au titre de la TEOM) | 1 706 872,00 € |
| dotations et attributions Eco Emballages et autres | 257 131,74 € |
| produits exceptionnels | 8 420,81 € |
| opérations d'ordre de transferts (quote part subv. Investissement) | 14 632,07 € |
| excédent exercice antérieur | 204 079,97 € |



V - L'EXECUTION BUDGETAIRE 2011

B - Le budget d'Investissement

Les **dépenses d'investissement** du Syndicat se sont élevées à 957 183.46 € (Compte Administratif 2011).

Ces dépenses concernent avant tout le remboursement des emprunts relatifs aux équipements existants (Centre de transferts, équipement déchetteries, véhicules de collectes).

Les frais d'études correspondent à la mission d'accompagnement à l'instauration de la Redevance Spéciale, dans le cadre d'un contrat signé avec le bureau d'Etudes Environnement et solution.

Quant aux immobilisations corporelles, les principaux programmes de travaux et d'aménagement entrepris concernaient :

. Les Points d'Apport Volontaire (confection de plateformes, acquisition de colonnes, acquisition d'un véhicule et de caissons pour assurer la relève de ces colonnes)

. La mise en œuvre de la Redevance Spéciale avec l'acquisition de bacs roulants

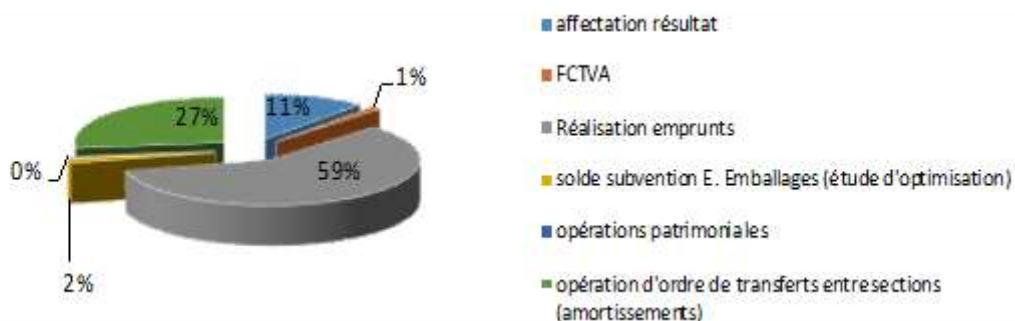
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | |
|---|--------------|
| Remboursement des emprunts | 104 191,61 € |
| Frais d'études et de mission | 27 537,90 € |
| Immobilisations corporelles (21) | 803 733,78 € |
| Immobilisations en cours (23) | 4 587,50 € |
| Opérations patrimoniales | 2 500,60 € |
| Opérations d'ordre de transferts (entre sections) | 14 632,07 € |



Les **recettes d'investissement** du Syndicat se sont élevées à 849 037.20 € (Compte Administratif 2011).

Des recettes essentiellement constituées par la réalisation de deux emprunts affectés d'une part, à l'acquisition de 287 colonnes (284 aériennes + 3 semi-enterrées) pour 366 922.00 € et d'autre part, à l'acquisition d'un véhicule porteur doté d'une grue, destiné à la relève de ces colonnes, pour 199 791.00 €.

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|---|--------------|
| Affectation résultat | 94 063,37 € |
| FCTVA | 9 071,77 € |
| Réalisation emprunts | 500 000,00 € |
| Solde subvention E. Emballages (étude d'optimisation) | 14 173,50 € |
| Opérations patrimoniales | 2 500,60 € |
| Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements) | 229 227,96 € |



LES PROJETS 2012

1) Les Composteurs individuels

En adéquation avec les orientations prises par le Syndicat quant à l'acheminement la totalité des ordures ménagères vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse, le Syndicat envisage de lancer une campagne de distribution de composteurs dès le premier semestre de l'année 2012. Une communication à ce sujet sera présente au sein du journal INFOS DECHETS distribué en janvier prochain.



2) Une nouvelle benne à ordures ménagères

Le vieillissement du parc de bennes à ordures ménagères a amené les membres du Comité Syndical à engager une réflexion sur une nouvelle acquisition ou sur une éventuelle location de ce type de matériel.

Le parallèle effectué entre les coûts de fonctionnement liés à une acquisition et ceux liés à une location va orienter le Syndicat vers une formule de location, pour une durée de 60 mois.

3) Achèvement des démarches post-démantèlement

Consécutivement aux opérations de démantèlement de l'usine, différents travaux devront être engagés afin de réhabiliter le site.

Plusieurs secteurs d'activités devront être sécurisés rapidement :

- ⇒ Comblement de la fosse de déversement des ordures ménagères,
- ⇒ Comblement des espaces béants laissés à l'issue de l'enlèvement du matériel de broyage et de criblage
- ⇒ Confection de passerelle de sécurité permettant l'accès sur la plateforme située au dessus du broyeur

Des travaux devront également être réalisés afin de séparer les eaux de la zone de stockage des ordures ménagères des eaux pluviales.

Enfin, pour répondre aux exigences de la Dréal, un marquage au sol permettant d'identifier les zones de travail et les zones de circulation devra être réalisé.

Ce site ainsi aménagé, les locaux se verront réaffectés afin que le Syndicat dispose :

- ⇒ d'un local de stockage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- ⇒ d'un atelier de stockage et de montage des bacs roulant et composteurs
- ⇒ d'un atelier de soudure
- ⇒ d'un atelier mécanique
- ⇒ d'un garage destiné aux porteurs dédiés aux transferts

ANNEXE

Annexe 1

Pourquoi mettre en place la Redevance Spéciale ?

La mise en place de la Redevance Spéciale est une obligation réglementaire. Elle correspond à la rémunération du service de collecte et traitement des déchets assuré par le SMIPE Val Touraine Anjou auprès des producteurs de déchets autres que les ménages. Bien que n'ayant pas l'obligation de collecter les déchets non ménagers, le SMIPE propose d'adapter le service public de collecte des déchets pour répondre aux besoins des professionnels et assimilés, moyennant le paiement d'une redevance spéciale.

Objectifs

- Faire financer par les professionnels le coût de la gestion de leurs déchets pris en charge dans le cadre du service public par le SMIPE ; c'est le principe du pollueur payeur.
- Respecter la réglementation en vigueur.

Qui est assujetti à la Redevance Spéciale ?

La Redevance Spéciale (RS) s'appliquera aux producteurs autres que les ménages utilisant le service public d'élimination des déchets.

La RS est applicable à partir de 500 litres jusqu'à 3 100 litres de déchets résiduels présentés à la collecte chaque semaine. Au delà de ce plafond ou pour tous les déchets spécifiques, le professionnel devra faire éliminer lui-même ses déchets par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur.

Les redevables sont principalement les artisans, les commerçants, les administrations, les établissements publics et privés (écoles, collèges, maisons de retraite, campings...) et les associations.



Comment est calculée la Redevance Spéciale ?

La Redevance Spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

La Redevance Spéciale (RS) est calculée pour couvrir le coût réel pour le SMIPE que représente la collecte et le traitement des déchets de chaque professionnel ou assimilé. Elle est payable annuellement.

La TEOM continue à être perçue et le montant de la TEOM payée est déduit du montant de la redevance spéciale. Par exemple, un professionnel payant 1000€ de TEOM et étant redevable d'une RS de 1900€ devra payer 900€ au SMIPE (sur présentation d'un justificatif).

Le montant de la Redevance Spéciale dépend des services auquel souscrit chaque redevable. Le forfait de « base » correspond à la collecte des résiduels et à la collecte des cartons une fois par semaine (deux fois pour Bourgueil).

| FORFATS ANNUELS DE REDEVANCE SPECIALE | 770 L | 500 L | 340 L |
|--|------------|------------|------------|
| Taille du bac OMR | | | |
| FORFAIT DE BASE | | | |
| Coût forfait de base : | | | |
| collecte des OMR et des cartons 2 fois par mois | 724,12 € | 599,82 € | 523,73 € |
| Coût forfait de base pour Bourgueil : | | | |
| collecte des OMR 2 fois par semaine et collecte des cartons 1 fois par semaine | 1 423,62 € | 1 183,23 € | 1 038,35 € |
| PASSAGE SUPPLEMENTAIRE | | | |
| Coût pour 1 passage supplémentaire par semaine pour les OMR | 1 335,54 € | 1 219,45 € | 1 150,65 € |
| Coût pour 1 passage supplémentaire par semaine pour les cartons | 407,52 € | 407,52 € | 407,52 € |
| COLLECTE SUPPLEMENTAIRE (VERRE) | | | |
| Coût pour 1 passage toutes les 2 semaines pour le verre | 407,30 € | 407,30 € | 407,30 € |

Quand la Redevance Spéciale sera-t-elle mise en place ?

A partir du 15 novembre 2010

Une enquête de terrain est effectuée auprès de tous les professionnels, administrations publiques et privées recensés avec visite chez les producteurs par le bureau d'étude Environnement & Solutions.

Cette visite permettra d'évaluer les besoins en service (bacs, fréquence de collecte, flux ...), de répondre aux questions des professionnels sur la collecte et le tri des déchets et d'expliquer les modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale.

A partir du 1^{er} janvier 2011

Le SMIPE se dotera de nouveaux bacs pour adapter le nombre et le volume des bacs en fonction du besoin de chaque producteur de déchets.

A partir du 1^{er} juillet 2011

Mise en place de la Redevance Spéciale.

Une convention annuelle sera signée entre le SMIPE et le redevable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Bon à savoir

- Au 1^{er} avril 2011, la collecte sélective en porte à porte étant supprimée, le SMIPE peut vous proposer un tarif à « la carte » pour continuer à collecter vos verres et/ou vos cartons ou pour un ramassage supplémentaire des résiduels.